Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI MATIN, 16 AOUT.

LISTE DES
Candidatures Démocratiques.

PRÉSIDENT DES ETATS UNIS.

HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.

VICE-PRÉSIDENT,
BENJ. GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etat en général.
ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
Géné. FRANCIS T. NICHOLS, d'Assomption.
ALEXANDRE DECLOUET, de St-Martin.

JURISTES.

ISIDORE LEBATUT, d'Orléans.
De J. C. ROAN, de Bienville.
ROBT. S. PERRY, d'Ibérie.

Premier District.
T. C. W. ELLIS, de Tallulah.
Substitut.
WM. DE LA RUE.

Deuxième District.
Col. ALFRED ROMAN, de Saint-Jacques.
Substitut.
JOHN S. BILLIN, de Lafourche.

Troisième District.
Col. A. L. TUCKER, de Ste-Marie.
Substitut.
D. KERTILETTE, de St. Landry.

Quatrième District.
J. A. MONCURE, de Caddo.
Substitut.
THOS. OVERTON, d'Avoyelles.

Cinquième District.
H. R. LOTT, de Carroll.
Substitut.
E. E. KIDD, de Jackson.

Pour le Congrès, pour l'Etat en général.
JAMES B. EUSTIS, d'Orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR.
JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT. GOUVERNEUR.
B. F. JONAS, d'Orléans.

Pour Avocat Général.
S. S. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur.
D. DENNETT, de Ste Marie.

Pour Secrétaire d'Etat.
A. D. LAFARGUE, des Avoyelles.

Pour Surint de l'Éducation Publique.
R. M. ASHER, d'Ouachita.

Pour le Congrès,
Premier District Congressionnel.
COL. FRANK C. ZACHARIE, D'ORLÉANS.
Deuxième District Congressional.
COL. RANDALL L. GIBSON, D'ORLÉANS.

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE
ET DE LA RÉFORME.

Le parti démocrate et tous les amis de la Réforme adoptent le programme suivant :

1° Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2° Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et le caractère de la dette publique; et, tout en étant disposés à payer le dernier dollar des dettes contractées légalement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous serons d'avis de rejeter toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3° Nous demanderons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour empêcher les fraudes; et nous inaugurerons les systèmes de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4° Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs de la police aux municipalités, aux villes et aux paroisses auxquelles ils appartiennent de droit; en maintenant intégralement le principe du *self government* local.

5° Nous voulons l'abolition des pouvoirs extraordinaires dont l'Exécutif est investi; le popel de la loi des impositions, toutes les lois nuisibles, telles que la loi d'enregistrement, la loi d'élection, la loi constabulaire, la loi au sujet de la milice et de la police, et leur remplacement par des lois sages, équitables et économiques.

6° Dans le but de nous protéger contre les corruptions et les énormités dans notre gouvernement d'Etat, qui se sont répétées si souvent pendant les quatre dernières années, nous favoriserons et nous demanderons l'adoption immédiate de lois pénales de la plus grande sévérité pour sévir contre les personnes qui offriraient, dans le but de les corrompre, de l'argent ou des présents aux législateurs ou à tout officier public d'Etat, de ville ou de paroisse; et aussi contre tout officier public qui se laisserait corrompre.

Nous demanderons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir judiciaire ceux qui négligeraient ou refuseraient de rendre un jugement dans les délais.

Nous serons en faveur d'un acte spéciale pour défendre, sous les peines les plus sévères à tout officier public, — qu'il appartienne à l'Exécutif, au judiciaire ou à toute autre branche de l'Etat, — de spéculer directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'Etat, de ville ou de paroisse.

EMILE LA SERE,
Président du Comité Central démocratique d'Etat.

W. M. RANDOLPH,
Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

Travaux publics à la Nlle-Orléans.

Dans tous les temps ces travaux ont été fort coûteux, mais jamais aussi coûteux qu'aujourd'hui, et sous l'administration de M. Cockrem et de ses collègues, ces travaux sont devenus véritablement ruineux. Si on les maintenait sur le pied où ils sont maintenant, c'est-à-dire avec les développements qu'on leur a donnés, ils absorberaient à eux seuls un vaste budget, tout à fait hors de proportion avec nos ressources actuelles. Et cependant, il n'est pas question d'administrations en tout cela, mais seulement de frais d'entretien, de frais qui se renouvellent sans cesse et dont il ne reste absolument rien.

La *Tribune* des salaires qui a surpris le maire par l'énormité des dépenses d'une semaine seulement, et sur laquelle il a appelé l'attention du Conseil, ne contient pas moins de 1,300 à 1,300 noms de travailleurs auxquels il a fallu distribuer des paniers municipaux représentant une somme d'environ $17,000.

On conçoit qu'avec ce nombre immense de travailleurs les foremen ou surveillants peuvent commettre presque impunément des fraudes quotidiennes. Ces foremen commandent à des escouades de 10 à 15 hommes et font le rapport de la journée. Chacun d'eux marque à sa guise un certain nombre de travailleurs et ce nombre échappe au contrôle de l'autorité supérieure. Chaque escouade peut être portée à 15 ou 18 travailleurs quand, en réalité, elle n'en compte que 8 ou 10. Comment pourrait-on reconnaître ces fraudes? L'indication de la résidence des travailleurs ne prouve rien. Les foremen ne donnent pas de noms imaginaires; ils se servent de noms d'ouvriers connus. Etant eux-mêmes intéressés à cacher la fraude, ces ouvriers, qui reçoivent une part de ce qu'elle produit, n'iront pas à l'Hôtel de Ville se dénoncer eux-mêmes, en démentant un rapport dont ils bénéficient. Dès lors, il faut les payer comme les autres. Ceux-là même qui ont travaillé ne dénonceront pas ceux qui n'ont rien fait, car ils savent qu'on les fera participer à leur tour au même bénéfice, et qu'ils auront aussi la chance d'être salariés sans travail.

De leur côté, ces foremen rapporteurs, dévorant sans utilité une bonne partie de la somme des salaires. L'usage est d'en mettre un à la tête de chaque troupe de 10 à 12 travailleurs, ce qui fait une centaine de surveillants pour 1,200 ou 1,300 hommes, au salaire de $2 50 par jour quand les hommes ne reçoivent qu'une piastre et demie. Et que font-ils? Rien. Ils vont s'asseoir sous l'appentis le plus voisin, le plus souvent sous l'appentis d'un cabaret ou d'une guinguette, et regardent les autres travailler sans jamais donner un coup de main eux-mêmes.

Ils peuvent même, dès qu'ils ont compté et enregistré les travailleurs, s'en retourner chez eux pour n'en sortir que pour aller à l'Hôtel-de-Ville faire leur rapport sur le travail de la journée. M. Cockrem et ses collègues nous avouaient que pas foremen qui ne sont pas plus savants que les travailleurs eux-mêmes, n'ont pas droit à un salaire exceptionnel. C'est un grand avantage que d'avoir le droit de ne rien faire quand les autres travaillent, et chacun des travailleurs acceptérait de remplir de surveillant nouchalante sans [illegible] un sous de plus que le prix ordinaire d'une journée. Cette réforme n'est pas chère, elle est facile et nous la recommandons fortement à l'attention du nouveau du Conseil. Les hommes non [illegible] Philippe, M. Fort doit bientôt [illegible] ter vers le [illegible]

plus que des foremen, il faut des ingénieurs. La suppression de ces foremen, à extra-solde, désengrènerait à la ville de $300 $350 par jour. Cette économie vaut la peine qu'on s'occupe.

Mais ce que nous voulons de [illegible] qu'on fasse [illegible] mêmes intérêts de [illegible] qui se dissimulent dans l'ombre [illegible] budget du trésor public [illegible] contenu [illegible] ce nouveau se [illegible] compte de ce qu'il faut [illegible] D'ailleurs un [illegible] dès qu'il est devenu officiel, devient très innocuant. Il ne s'inquiète plus de surveillance. Qu'il fasse bien, qu'il fasse mal, il sait qu'il sera toujours sûr tant qu'il restera en place, et son maintien dépend plutôt des événements politiques que de sa conduite. C'est pour cela qu'une grande ville ne peut faire elle-même exécuter ses propres travaux. Elle les paye toujours deux ou trois fois plus qu'ils ne valent. On sait les scandaleux abus commis dans le département des travaux publics de la ville de New-York, au détriment des contribuables; ces abus sont [illegible] [illegible] celui [illegible] [illegible] [illegible] de la ville en sections et l'adjudication des travaux aux entrepreneurs qui offraient de s'en charger aux conditions les moins onéreuses pour la ville. Nous sommes convaincus qu'il y aurait par ce moyen une économie de $500,000 par an sur le budget des travaux publics.

[illegible] [illegible] de division et d'adjudication des travaux par contrat, et nous voyons avec plaisir que M. Shaw est disposé à entrer dans cette voie, car il vient de préparer un projet d'ordonnance où notre principe est adopté. Seulement M. Shaw parle de propositions cachetées, quand nous demandons que tous les contrats soient adjugés publiquement et loyalement aux entrepreneurs qui demanderaient le moins. L'encan est, dans ce cas, la meilleure garantie possible. Les propositions cachetées, au contraire, perpétueraient les fraudes sous une autre forme qui ne vaudrait pas mieux. M. Shaw comprendra la rationalité et la nécessité de la réforme toute entière.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Le *Herald*, qui, tout en appuyant les prétentions de M. Greeley, a entendu crier vert son indépendance, donne à ce candidat et à ses amis les conseils suivants :

"Nous engageons M. Greeley et ses partisans à se mettre en garde contre l'aveugle confiance et les excessives vanteries auxquels ils se sont laissés aller récemment, et note les prévisions que sans des soins attentifs et persévérants ils ne peuvent pas espérer le succès. La lutte sera probablement fort disputée. Elle sera sans doute soutenue avec vigueur de la part de l'administration. Il ne faut pas oublier que les majorités républicaines dans un grand nombre d'Etats, à la dernière élection présidentielle, ont été fort considérables et qu'il sera difficile de les déloger. La liste de quelques-uns des plus forts Etats grantistes est formidable. Qu'on en juge. Dans l'Iowa, la majorité était de quarante six mille; dans le Kansas, de dix-sept mille; dans le Massachusetts, de soixante-dix-sept mille; dans le Michigan, de trente et un mille; dans le Minnesota, de quinze mille; dans le Missouri, de vingt-cinq mille; dans le New Hampshire, de sept mille; dans l'Ohio, de quarante et un mille; dans la Pennsylvanie, de vingt-neuf mille; dans la Caroline-du-Sud, de dix-sept mille; dans le Tennessee, de trente mille; dans le Vermont, de trente-deux mille; dans le Wisconsin, de vingt-quatre mille.

"Ce sont là des solides boulevards que les lutteurs de la réforme libérale doivent battre en brèche, et nous ne pouvons concevoir aucune puissance capable d'en triompher, si ce n'est un raz de marée pareil à celui qui balaya en novembre dernier la vieille société de Tammany. C'est pourquoi nous engageons M. Greeley à mettre le doigt sur la bouche, à le pine se donner d'indigestions de mouton, à suspendre ses pérégrinations fatigantes, et à se mettre à l'œuvre pour aider de ses lumières ceux qui conduisent la campagne en son nom. Nous engageons nos amis, nos conseillers, les comités à discontinuer leurs salves d'artillerie, leurs balletins ampoulés, leurs adresses de félicitations sur des victoires imaginaires, et à s'occuper sérieusement et vigoureusement de l'œuvre électorale. Ils peuvent se figurer que le flux populaire monte avec le fer-blanc, le chapeau blanc et a grosses bottes de Chapsque; mais s'ils ne veulent pas que le reflux les emporte avant qu'ils aient atteint le port, il faut ramer vigoureusement.

QUATRE EXÉCUTIONS A SATORY

Une quadruple exécution a eu lieu au matin à Satory; voici les renseignements qui nous sont fournis à ce sujet :

Les quatre condamnés à mort étaient : François, Jean-Baptiste, le gardien chef de la Roquette pendant la Commune; Dalivous, Louis-François; Aubry, Charles-Adolphe, ancien soldat du 2e chasseurs à pied, et Saint-Omer, Emile-Joseph. Tous les quatre avaient été condamnés à la peine de mort, le 21 mars dernier, par le conseil de guerre pour complicité d'assassinat dans l'affaire de la rue Haxo.

A quatre heures et quart François, Dalivous et Aubry étaient amenés de la prison de Noailles à la prison de la rue St-Pierre. Leur conduite a été très calme et nous dirons même très courageuse : ils ont écouté avec beaucoup de recueillement les exhortations que leur a adressées l'abbé Follet, et ont tous écrit quelques lettres à leur famille. François en a écrit une à sa femme (on sait qu'il s'est marié il y a quinze jours avec sa maîtresse dont il avait eu deux enfants) et une autre au président de la République. Toutes ces lettres ont été remises au gouverneur de la prison.

Saint-Omer n'était pas à la prison de Noailles; sa conduite exemplaire et les bons sentiments qu'il a avait cessé de nourrir depuis sa condamnation lui avaient valu, quelque malgré lui, un sursis. Il a été enfermé à la maison de correction et placé à la Pitffmerie, bien qu'il ne fût pas malade. Quoiqu'il espérât une commutation de peine, il reçut avec calme la fatale nouvelle, s'habilla très rapidement et fut transféré à quatre heures à la prison de Noailles.

A cinq heures et demie les quatre condamnés, accompagnés chacun de deux gendarmes, et Saint-Omer de l'aumônier, montaient dans quatre voitures, du train des équipages. A six heures moins quelques minutes les voitures, sur une seule ligne et escortées d'un peloton de dragons et d'un détachement de gendarmes à cheval, défilaient devant des troupes et amenaient les condamnés aux poteaux d'exécution.

Afin que la terrible lutte qui s'était engagée, lors de la dernière exécution, entre Baudoin et Rouillac et les gendarmes chargés de les attacher ne se renouvelât pas, les condamnés avaient les mains attachées derrière le dos. En descendant de voiture, Aubry dit aux gendarmes :

"S'il y avait moyen, je voudrais bien qu'on ne m'attachât pas."

Mais, sur une réponse négative, il répliqua seulement :

"Allez je suis prêt."

Dalivous et Saint-Omer se laissèrent attacher et baisser les yeux sans mot dire, mais François fit quelques difficultés et par sa résistance prolongea de quelques minutes les angoisses de ses camarades.

Au moment de l'exécution, Saint-Omer poussa d'une voix très claire et très ferme le cri de "Vive la France!"

Les autres, comme d'un commun accord répondirent : Vive la Commune!" Saint-Omer alors ripsta en secouant la tête d'un geste de dénégation : "Eh bien! A bas la Commune!"

Ce malheureux a été fidèle jusqu'au bout aux sentiments de repentir qui ne l'ont pas quitté depuis sa condamnation. C'est le premier condamné qui ait renié la Commune.

Une seconde après, au commandement de : feu! tous les quatre tombaient frappés chacun de plusieurs balles; la mort avait été instantanée.

Les pelotons d'exécution étaient ainsi composés : pour Dalivous, 1 peloton du génie; pour Aubry, François et Saint-Omer, douze hommes des 68e, 87e et 87e de ligne.

Après le défilé des troupes, les corps ont été mis en bière et transportés au cimetière Saint-Louis où ils ont rejoint les corps des autres suppliciés. Les exécutions d'aujourd'hui portent à dix-sept le chiffre total des exécutions faites jusqu'à ce jour.

Vingt-deux condamnés à mort sont encore à la prison de Noailles.

L'EMPRUNT A PARIS.—Nous lisons dans la *Patrie* :

Dès hier soir, après l'orage, des queues ont commencé à se former aux mairies pour la souscription à l'emprunt. L'affluence était considérable partout, et elle fait qu'augmenter depuis ce matin.

Les péristyles de plusieurs mairies municipales étaient envahis par une foule composée d'hommes, de femmes et d'enfants qui, les uns sur des chaises, les autres sur des bancs, prenaient leurs places. Des escoudes des gardiens de la paix déterminaient les rangs de chacun et maintenaient l'ordre. A minuit, le queue s'étendait déjà tout autour de la mairie du Mont-Parnasse et du quai du Midi, et plus avant à une distance de deux cents mètres. A la mairie du Panthéon, cette queue de personnes qui stationnaient se prolongeait jusque dans la rue des Fossés-Saint-Jacques. Ce matin, à cinq heures, les mairies du 14e et du 16e étaient littéralement assiégées.

A sept heures, a commencé la distribution des numéros et à neuf heures les guichets ont été ouverts. Le No 1 a été vendu 100 francs à la mairie du Panthéon. On nous assure que les acheteurs des premiers numéros étaient si nombreux, que le prix d'achat s'est élevé à 75, 80, 40 et 60 francs.

Un de nos reporters a eu la curiosité de se promener pendant une partie de la nuit pour voir les queues s'allonger aux guichets de souscription.

Partout, nous dit-il, c'était la même chose : on avait organisé par terre des planches sur lesquelles on jouait aux jeux et on se plaisait.

Rue Drouot, un pauvre diable a passé tout ce qu'il avait apporté pour sous-crire. Ce n'est qu'aujourd'hui, dans la nuit, que les gendarmes le sont décidés à interdire le jeu.

Des excès ont eu lieu en différents endroits, mais, en somme, tout s'est bien passé.

Ce matin, on s'occupe activement à la [illegible]

LA QUESTION DES JEUX EN FRANCE

Nous lisons dans le journal français :

"Ce n'est qu'à la rentrée de l'Assemblée qu'il sera statué sur la question du rétablissement des jeux.

"Le président du syndicat des villes d'eux français [illegible] [illegible] [illegible]